

COMPTE - RENDU DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 20 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Joëlle RENOUD, Maire.

Présents : M. CHARDIGNY Jean-Pierre, M. CHARVET Thierry, Mme FRISE Nathalie, M. GOYON René, Mme GUILLET Maryse, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, M. MINGRET Bruno, M. MOLEY Bernard, M. NAVORET Daniel, Mme NUGUET Agnès, Mme SOMMIER Clotilde, Mme THILLET Alexandra, M. MARTIN Olivier, Mme MEROT Fabienne

Excusés : Mme GREMY Annick, Mme HOURLIER Claire, Mme VILLARD Marie-Claire

A été élue secrétaire de séance : Mme Maryse GUILLET

**1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 18 MAI 2017 :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2017.*

**1 – RENOUVELLEMENT FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT :**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un dispositif géré par le Département permettant l'accès au logement aux personnes défavorisées. La gestion comptable et financière est assurée par la CAF. Le financement est assuré par le Département, la CAF, la MSA, les bailleurs sociaux et les communes, pour lesquelles le coût s'élève à 0.30 €/habitant et par an.

Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Veyle, 112 aides aux logements ont été attribuées ainsi que 41 aides pour le règlement des factures d'eau ou d'énergie.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion au Fonds de Solidarité Logement, pour un montant de 0.30 € par habitant.*

**3 – CHOIX DES ENTREPRISES :**

**3.1 – MARQUAGE AU SOL :**

Deux devis ont été demandés pour le marquage au sol en peinture de la voirie, parking et plusieurs places pour personnes à mobilité réduite.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** le devis de la société 2 A SIGNALISATION pour un montant de 2615.52 € HT.*

**3.2 – PHOTOS PAR DRONE :**

La commune a contacté INFRATECH qui détient une autorisation Préfectorale pour réaliser des photos en vue de l'élaboration du prochain bulletin municipal et pour les archives de la commune. 32 Sites de prises de vues ont été sélectionnés.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** le devis de la société INFRATECH pour un montant de 580 € HT.*

### **3.3 – ILLUMINATIONS :**

Afin de renouveler les décorations du village pour les fêtes de fin d'année, il a été décidé de contacter 2 entreprises.

Les illuminations concernent 4 traversées de rues, 2 bordures de toitures à la mairie, la façade de la bibliothèque et le pressoir du rond-point sud.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** le devis de la société CYTYLUM pour un montant de 2 763.20 € HT. A ce montant une remise de 5 % supplémentaire sera accordée si la commande est passée avant le 31 juillet 2017.*

## **4. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEYLE :**

### **4.1 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées :**

Madame le Maire explique que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour objectif de définir les clefs de répartition des charges devant être transférées de la communauté de communes vers les communes. Toutes les communes sont représentées au sein de cette commission. La commission s'est réunie le 16 juin 2017 et a approuvé les montants de fiscalité transférée.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le rapport de la CLECT en date du 16 juin 2017.*

### **4.2 – Convention avec la Communauté de communes pour la mise en œuvre des T.A.P :**

La commune de Grièges met à disposition pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) du personnel (deux ATSEM) et des locaux (école, salle multi-activités, préau, salles de réunion, stade, terrains de tennis, local jeunes, bibliothèque, city stade et la salle des fêtes).

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention annuelle.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE ET AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de Pont-de-Veyle pour la mise en œuvre des TAP.*

## **5 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :**

### **Commission culture :**

Le groupement des bibliothèques qui organise des rencontres avec des auteurs et illustrateurs, des spectacles de contes, un rallye lecture, et autres actions avec les bibliothèques municipales s'étendra aux 18 communes du territoire.

Projet d'évolution d'informatisation de toutes les bibliothèques.

### **Commission eau et environnement :**

- Interrogation sur le transfert de certaines compétences à la Communauté de Communes et en particulier la gestion des eaux (GEMAPI).

La fusion avec d'autres syndicats et à prévoir.

- Projet de Via-Saône : itinéraire piétons et cyclistes sur la rive gauche de la Saône de Macon à Lyon. Un projet d'études est en cours. Il sera financé par les 6 communautés de Communes concernées.

### **Commission jeunesse :**

A partir des vacances de la Toussaint des nouveaux tarifs seront appliqués pour les centres de loisirs.

## **6 – QUESTIONS DIVERSES :**

### **Borne incendie :**

Dans le cadre de la rénovation du réseau d'eau potable de la rue du Stade, une borne incendie sera installée à proximité du carrefour du Caron.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** le devis de la société CHOLTON pour un montant de 1 800 € HT.*

### **Syndicat d'électricité d'énergie et de e-communication de l'Ain :**

Monsieur Charles de la Verpillière a démissionné de la présidence du Syndicat dans le cadre du non cumul des mandats. Monsieur Martin WALTER, maire d'Attignat a été élu président ainsi que 9 vice-présidents, dont Monsieur Christophe GREFFET.

### **Médecin :**

Madame le Maire a rencontré avec le docteur Prudhon un candidat potentiel pour l'installation dans la maison de santé. Ce candidat a décliné l'offre et poursuivra ses prestations en Suisse.

Afin d'être plus attractif, il est nécessaire de proposer une aide au futur praticien. Ainsi la commune pourrait prendre en charge l'achat de matériel ainsi qu'une année de loyer.

### **Remerciements :**

Le père Barnay remercie la commune pour les travaux et l'entretien de l'église de Grièges.

Séance levée à 22 h 30

*A GRIEGES, le 3 août 2017*

*Le Maire, Joëlle RENOUD*